CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*Dernière mise à jour 23/11/2023*

*Mise en garde* : *Ce document est protégé par des droits d’auteurs.* ***Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur est illicite.*** *Cette représentation ou reproduction constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.*

* *Propos préliminaires :*

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s’appliquent, sans restriction ni réserve à l’ensemble des prestations conclues **Entre** la Société par Actions Simplifié ***Hannah***, dirigée par Madame *Halima Guendaz*, (ci-après la « Représentante du Centre de Formation») immatriculée sous le numéro de Siret 900930579 *R.C.S. DE TOURS*, domiciliée au *10 rue grandmont, 37550 ST AVERTIN* ayant ***8559A-*** ***Formation continue d'adultes*** en code APE **Et** toute Personne professionnelle et non professionnelle, de plus de dix-huit ans bénéficiant d’une pleine capacité juridique, (ci-après le « Client ») souhaitant bénéficier d’une Formation professionnelle ou d’une prestation de Consulting.

Le ***Hannah***, élabore et dispense des formations pour particuliers et professionnel en ligne sur l’ensemble du territoire national, à l’international, seul ou en sous-traitance.

Le représentant légal de l’organisme de formation est Madame *Halima Guendaz.*

Le Code NDA du ***Hannah*** *est le .*

Le ***Hannah*** certifié Qualiopi par le certificateur QUALITIA.

Le ***Hannah*** est joignable par email à l’adresse suivante ***:*** [*contact@hannah-agency.fr*](mailto:cfnouvelleaquitaine@gmail.com)

Les Présentes CGV ainsi que la Politique de Confidentialité et Mentions légales sont disponibles à tout moment et téléchargeables sur support durable.

* *Article 1 : Définitions*

*Afin de mieux comprendre les Présentes Conditions Générales de Vente, voici quelques définitions des termes employés :*

* Client : Toute personne physique ou morale qui achète la Formation/Consulting délivré par ***Hannah****;*
* **Centre de formation**: Désigne le ***Hannah****;*
* **Prestation de Formation**: Enseignement délivré par le ***Hannah****;*
* **Responsable du Centre de Formation** : Madame *Halima Guendaz*[*contact@hannah-agency.fr*](mailto:cfnouvelleaquitaine@gmail.com) ;
* **Contrat de Formation** : Document contractuel entre le ***Hannah*** et le Client, attestant de son inscription à une Formation ;
* **Convention de formation** : Document contractuel entre ***Hannah*** et un organisme prenant en charge les frais de Formation du Client ;
* **Convocation** désigne un document prévenant le Client de son entrée en Formation ;
* **Devis** : Désigne le détail de l’offre proposée au Client avant la signature de l’ordre de mission ;
* **Plateforme de Formation** : Désigne l’endroit digital où le Client suivra la Formation ;
* **Site**: Désigne le site internet accessible à partir du lien URL <https://cfc-formationetconseils.com> pour présenter et vendre les prestations du ***Hannah***.
* *Article 2 : Objet*

Ces présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les **droits et obligations** des parties lors de toutes commandes passées par un Client auprès du ***Hannah*** dans le cadre de son activité d’Ingénierie Formation.

Le ***Hannah*** se réserve le droit de modifier ses CGV, ses prestations ainsi que ses tarifs à tout moment et sans préavis sans qu’il y ait des incidences sur les commandes en cours. Tous les devis signés avant la modification des CGV seront soumis à la précédente version.

La validation du devis, la signature du Contrat / Convention Professionnelle implique l'acceptation pleine et entière de l'intégralité des présentes CGV et constitue une **preuve du contrat de prestation**.

* *Article 3 : Informations précontractuelles*

En acceptant les présentes CGV, le Client est informé, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations et renseignements visés aux articles **L.221-5, L111-1, R.111-1, L.111-2, R.111-2 et R.221-2 du Code de la Consommation, et en particulier :**

* des caractéristiques essentielles de la prestation commandée (Formation ou Consulting);
* du prix de la prestation commandée et des éventuels frais annexes ;
* des informations relatives à l'identité *du* ***Hannah***, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
* des informations relatives aux options d’annulation ;
* du droit de rétractation, lorsque ce dernier est applicable ;
* des informations relatives aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
* des moyens de paiement acceptés ;
* de la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige pour le Client non

Professionnel.

**Le fait pour une personne de commander une prestation au *Hannah* emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV.**

* *Article 4: Prestations proposées*

*Le* ***Hannah*** *propose différentes prestations à sont les suivantes :*

1. Formation professionnelle :

La Formation professionnelle dispensée par le ***Hannah*** permet au Client de l’aider à développer pleinement son organisme de formation en bénéficiant des conseils personnalisés et des stratégies adaptées à ses besoins spécifiques.

Lors du déroulement de la formation en ligne, le ***Hannah*** donne un accès du contenu vidéo éducatif.

Un échange avec le ***Hannah*** est également mis en place via e-mail et Whatsapp.

1. Prestation Consulting :

Le ***Hannah***propose également une prestation de Consulting permettant aux Organismes de formation d’être conseillés sur leur stratégie lié au domaine de la formation (conception de programme, stratégie de développement marketing, stratégie de développement de compétences pédagogique).

* *Article 5 : Modalités de Règlement*

Tout Contrat ou Convention professionnelle parvenue signée Au ***Hannah*** est réputée ferme et définitive, entraînant l'adhésion et acceptation pleine et entière des CGV dans les conditions prévues, et l'obligation de paiement.

1. *Tarifs*

Les prix sont fermes, définitifs, établis en euros nets de taxes. Les prix sont exonérés de TVA en vertu de l’article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

La prestation réservée par le Client parmi celles citées à l’article 4 des présentes CGV fait l’objet d’une rémunération **fixe et détaillée** sur le devis.

Le prix comprend l’ensemble des missions et droits accordés au titre du présent Contrat et nécessaires à la réalisation des Prestations.

Les prix tels que figurant sur le devis sont indiqués en euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quelle que soit la nationalité du Client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci à la date indiquée.

Les prix indiqués sur le Devis sont fournis toutes taxes comprises.

Conformément aux dispositions de l’article **293B du CGI**, Le ***Hannah*** bénéficie de la franchise TVA, le montant facturé au Client est donc HT. Ce montant total HT de la Commande est renseigné dans le devis envoyé au Client pour signature.

**Le** Client **reconnait ne pas être autorisé à retenir, pour quelque cause que ce soit, tout ou partie du prix.**

1. *Devis*

Un devis est formulé avant chaque passation de commande. Le Client devra valider et manifester l’acceptation du devis de manière claire en le retournant signé par mail à l’adresse suivante : *contact@hannah-agency.fr.*

Le devis comportera le détail de la prestation proposée ainsi que l’échéancier de paiement lorsqu’il est mis en place.

1. *Acompte*

Un acompte de 30% est exigé par Le ***Hannah*** à l’expiration du délai de rétractation. Ce premier versement à valoir sur le prix total de la prestation manifeste la preuve d’un **engagement ferme et irrévocable** des parties au contrat.

1. *Passation de commande*

La passation de commande **sera réputée ferme et définitive** que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

-Accord délivré sans aucune ambigüité par la signature du devis et Contrat ou Convention renvoyés par mail à l’adresse suivante: [*contact@hannah-agency.fr*](mailto:cfnouvelleaquitaine@gmail.com)*;*

-Délai de rétractation expiré ;

-Réception de l’acompte par le ***Hannah****;*

Le Paiement d’une partie selon la mission est un pré-requis pour que la prestation puisse être exécutée.

**Une fois le contrat signé, le délai de rétractation terminé, et l’acompte versé, l’engagement devient**

**Ferme et définitif et la somme restante sera exigée.**

Toute Commande de Formation implique que le Client accepte son contenu qui lui a été Communiqué préalablement à sa Commande via le site internet www.cfc-formationetconseils.com, soit dans le Contrat ou la Convention de formation.

Toute Commande doit être validée par écrit par le Client à l’aide du **Bulletin d’Inscription** ou de tout **autre document** pouvant manifester son accord clair comme le **Contrat de Formation** ou la **Convention de Formation.** Le document doit être signé par le Client et/ou revêtu du cachet du Financeur.

Concernant le Consulting, le Client devra manifester **son engagement ferme et définitif** à travers l’acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et la **signature du Devis.**

1. *Modes de règlement*

Les modes de règlement acceptés par le Centre de Formation sont les suivants :

* Par virement bancaire sur le relevé d’identité bancaire (RIB)
* Par paiement bancaire via STRIPE
* Par PAYPAL

1. *Facturation*

Toute Formation commencée est considérée comme due dans son intégralité.

En cas de règlement partiel ou de non règlement par l’Organisme financeur ou entreprise du Client, quelle

qu’en soit la cause, la facture devient exigible auprès du Client.

Il appartient au Client de procéder à toute vérification et de se **conformer à ses obligations fiscales**, notamment en matière de TVA, ce dont le Client est seul responsable.

Le montant total HT et TTC de la Commande est clairement indiqué dans le Contrat ou Convention de Formation envoyé par le ***Hannah*** au Client pour signature.

Une facture est établie par le ***Hannah*** et remise au Client ou Etablissement financeur lors de la finalisation de la Formation et après le paiement total des sommes dues au ***Hannah****.*

Le Client accepte de recevoir la facture à l’adresse mail qu’il aura communiqué au ***Hannah***.

* *Article 6: Modalités d’inscriptions à la Formation*

Toute inscription nécessite :

1. *La réception par le* ***Hannah*** *du* ***Formulaire d’inscription*** *dument complété en ligne ou sur demande par mail ;*
2. ***Un échange téléphonique préalable*** *afin de s’assurer de l’adéquation des besoins du* Client *et de la Formation proposée ;*
3. *Transmission* ***du devis, du Contrat ou Convention de Formation*** *pour signature ;*

*A noter qu’en cas de financement via le CPF, l’inscription se fait via la Plateforme moncompteformation) ;*

1. ***Versement de l’acompte******de 30%*** *une fois le délai de rétractation expiré ;*
2. *Réception de la* ***Convocation.***

**Toute Inscription devient définitive à la signature par le** Client **du Contrat ou de la Convention confirmant sa participation à la Formation.**

* *Article 7 : Convocation à la Formation*

Dans le cas où la Formation nécessiterait des connaissances spécifiques préalables*,* **celles-ci seront indiquées sur le Programme de Formation, Contrat et Convention de Formation.**

Une fois le Contrat ou Convention retourné au ***Hannah***signé par le Client, ce dernier recevra *une Convocation à la Formation* **dans les 5 jours** au plus tard avant le début de la formation.

La Convocation est envoyée par **e-mail** à l'adresse mail communiquée par le Client. La Convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, les enseignements digitaux sont transmis, au plus tard, une semaine avant la Formation depuis la Plateforme de Formation.

Les liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre Client ou un tiers.

Le ***Hannah*** ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de la non-réception de la Convocation par le Client, notamment en cas d’erreur sur l’adresse mail communiquée.

Dans le cas du financement par un Etablissement Financeur, il lui appartient, de s’assurer de l’inscription de ce dernier et de sa présence à la Formation.

* *Article 8 : Formation E-learning*

« E-learning » désigne l’espace électronique sécurisé dans lequel le Client retrouvera les modules d’enseignement. L’ensemble de ces modules sera mis à la disposition du Client, dans ce portail

après validation de la Commande. Le Client devra alors créer son espace personnel avec un identifiant et mot de passe qui lui sont propres sur la plateforme LMS – Teachizy.

Dans le cadre de la formation, le Client aura également accès à un drive pour partager les exercices à réaliser.

**L’ensemble du contenu est accessible pour une durée déterminée d’un an.**

* **Rappel : Droit d’usage personnel :**

L’identifiant et le mot de passe, sont des données strictement **personnelles et confidentielles** placées sous la **responsabilité exclusive du** Client.

De ce fait, **ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés**. Le Client se porte garant auprès du ***Hannah*** de l’exécution de cette clause et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d’accès. Le Client s’engage à informer sans délai le ***Hannah*** de la perte ou du vol des clés d’accès.

En cas de violation constatées des clés d’accès, le ***Hannah*** se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

* **Caractéristiques des supports de la formation en ligne :**

Chaque module de Formation est disponible en langue française.

Les enseignements de Formation proposés sur la plateforme *LMS-Teachizy* peuvent changer tant dans leur présentation que dans leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Le ***Centre de Formation et Conseils*** pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l’inscription et le suivi de la Formation à distance effectuée.

L’évaluation Synchrone se fera en ligne via le lien de connexion.

A noter que pour les titres professionnels, le déroulement de l’examen se fera en présentiel.

* *Article 9 : Droit de rétractation et annulation*

1. *Droit de rétractation*

* **S’il s’agit d’un financement personnel :**

Conformément aux articles L.221-18 à 28 du *Code de la Consommation*, le Client qui signe un Contrat à distance dispose d’un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Il en est de même pour la prestation Consulting.

En cas de signature d’un contrat en physique, le délai est réduit à 11 jours.

Pour exercer le droit de rétractation dont le Client jouit, il doit notifier sa demande par mail à l’adresse suivante [*contact@hannah-agency.fr*](mailto:cfnouvelleaquitaine@gmail.com) au moyen d’une déclaration dénuée d’ambigüité ou en utilisant le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous.

Cependant, le Client renonce expressément à son droit de rétractation par la signature du Contrat et/ou du Bulletin d’Inscription concernant une Formation dont l’exécution commence avant la fin du délai de rétractation.

* **S’il s’agit d’un financement via un financeur** :

Le Client mobilisant ces droits Formation dispose d’un délai de rétractation de 14 jours suivant la conclusion du contrat (contre 11 jours en cas de signature en physique).

Toute annulation ou report d’inscription de la part du Client doit être signalée par écrit.

***Formulaire de rétractation***

A l’attention de Madame *HALIMA GUENDAZ*, représentante de la Société par Actions Simplifiée 900930579, ***Centre de Formation Hannah***, domiciliée au *10 rue grandmont 37550 ST AVERTIN*.

Je soussigné(e)( NOM et PRENOM du Client) avoir commandé le « date figurant sur le Devis », «désignation du ou des Services commandés».

Conformément à l’article L. 221-18 du code de la consommation, sauf exclusions ou limites à l’exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente et Services applicables, je vous fais part de ma demande de rétractation.

Adresse Client:

Signature (si envoie du formulaire en version papier) :

Date:

1. *Annulation*

Dans le cas d’une Formation entamée par le Client, celui-ci conserve la possibilité d’abandonner sa Formation en cours. Cet abandon doit se matérialiser par écrit, directement par email ou

Courrier envoyé au ***Hannah****.*

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié, **au minimum 5 jours avant la date de démarrage de la Formation**, donnera lieu à une facturation à **hauteur de 50%** du montant total de la Formation.

Si cette annulation intervient **moins de 5 jours ouvrés** **avant la date de démarrage de la Formation** donnera lieu à une facturation du **coût total de la Formation.**

Une facture sera émise et n’aura pas valeur de Convention de Formation.

Dans la cas du financement par l’entreprise du Client, elle a la possibilité de remplacer le Stagiaire initialement inscrit à une Formation par un autre Apprenant de l’entreprise Cliente en en informant préalablement le ***Hannah***

A noter que le ***Hannah*** se réserve **le droit d’annuler la Formation** en cas de nombre d’inscrits insuffisant, de problème d’approvisionnement de supports de cours ou de problème technique.

Dans ce cas, les Clients inscrits seront prévenus **au moins une semaine** avant le début de la Formation et de **nouvelles dates leur seront proposées**.

* Article 10: *Indemnité forfaitaire de Paiement (relation btob)*

Toute somme non payée à échéance entraîne en outre le versement de plein droit d’une indemnité forfaitaire minimum de 40 € (quarante euros) s’agissant des frais de recouvrement. Les pénalités seront exigibles sans qu’une mise en demeure préalable ne soit nécessaire et ne sont pas soumises à TVA. Conformément à l’article L.441-10 du Code de commerce, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Le ***Hannah*** peut demander au Client débiteur une indemnisation complémentaire, sur justification.

Dans le cadre d’un défaut de paiement, et en l’absence de manifestation du Client en suite de la réception d’une mise en demeure du prestataire dans un délai de 15 jours à compter de la réception de cette missive, le contrat sera résilié de plein droit, précision étant faite que les sommes restantes dues seront exigibles.

De plus, le ***Hannah*** peut, en cas de non-respect des conditions de paiement précitées, suspendre tout traitement ou délivrance de Commande, annuler le traitement de la Commande, suspendre l’exécution de ses obligations en cas de refus d’autorisation de paiement par virement de la part des organismes accrédités ou en cas de non-paiement.

* Article 11: *Obligations et Responsabilités du* Client

Le Client s’engage à respecter l’ensemble des conditions énoncées par les présentes, et à retourner l’ensemble des documents contractuels au ***Hannah*** dûment complétés et signés, accompagnés du règlement dans les délais sus énoncés, pour le commencement de la Prestation.

En contrepartie de la bonne exécution des Prestations, le Client s’engage à payer au Prestataire le prix stipulé au devis annexé, dans les conditions mentionnées en tête des présentes.

Le Client s’engage à communiquer au ***Hannah*** des coordonnées téléphoniques, mails et postales auxquelles il sera joignable, ainsi que tout changement qui interviendrait.

Pour permettre au Prestataire de réaliser sa mission, le Client s’engage à lui fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa prestation, de façon juste et sincère, et le prévenir de tout changement qui interviendrait.

* Article 12: *Obligations et Responsabilités du* ***Hannah***

Le ***Hannah***, en exécution du Contrat signé ou Convention avec Client s’engage à organiser la Prestation de Formation telle qu’elle a été préalablement décrite dans Contrat ou Convention de formation.

Le ***Hannah*** est tenu par une obligation de moyens ce qui implique qu’Il s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser la prestation contractée.

Conformément à l’article L. 111-1 du Code de la consommation, le ***Hannah*** s’engage à communiquer au Client, avant la signature du devis, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

* *Les caractéristiques essentielles du service définies dans le devis ;*
* *Le prix du service, ou son mode de calcul lorsqu’il ne peut être raisonnablement calculé à l’avance ;*
* *La date à laquelle elle s’engage à exécuter le service ;*

Le ***Hannah*** s’engage également :

* *A tout mettre en œuvre dans le cadre d’une obligation de moyens, pour permettre l’accès à sa plateforme LMS Teachizy, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d’utilisation des modules sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet ou du réseau du* Client*.*

Il ne peut être garanti au Client le fonctionnement ininterrompu ou sans anomalie des modules disponibles sur la plateforme. Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie des supports doit être formulée par écrit dans les 10 jours suivants la Livraison du lien d’accès.

Conformément à l’ordonnance *n°2021—1247 du 29 septembre 2021*, la garantie légale de

Conformité (valable deux ans après la livraison) est étendue pour les contenus et services numériques. Il en est de même pour la garantie légale des vices cachés (valable deux ans, à partir de la découverte du défaut, et ce, dans la limite de vingt ans après l'achat). Ces garanties protègent le Client contre les défauts de fabrication lors de l’achat ou de la livraison d’un produit ou service numérique.

En cas de non-conformité, le ***Hannah*** est tenu de procéder à sa mise en conformité sous la forme d’une réparation ou d’un remplacement et ce sans frais dans un délai de 30 jours.

A défaut, le Client peut obtenir une réduction de prix ou la résolution du contrat.

Seul le ***Hannah*** pourra intervenir pourra alors intervenir sur les modules. Le Client doit s’abstenir d’intervenir ou faire intervenir une tierce personne.

Cependant, sont exclues de la responsabilité du ***Hannah****,* toute anomalie qui relève d’un paramètre modifié sans l’accord du ***Hannah****,* d’une mauvaise manipulation, de modules non fournis par le ***Hannah***. (Liste non exhaustive).

* Article 13: *Protection des données personnelles*

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec le présent contrat, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE(règlement général sur la protection des données), ainsi qu’à toutes les règles complémentaires applicables aux données personnelles en France (ci-après « RGPD »).

Chaque partie déclare et garantit à l’autre partie qu’elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec ce contrat.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n’encourront aucune responsabilité contractuelle au titre du présent contrat, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d’exécuter l’une de leurs obligations au titre de ce contrat.

Le ***Hannah*** s’engage, conformément à la réglementation RGPD, à **protéger les données à caractère personnel.**

Lors de la signature du Contrat, le Client consent expressément à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel nécessaires pour effectuer les Prestations. On retrouve notamment le Nom , Prénom , Adresse mail, Données relatives à l’événement, le sexe , la profession exercée.

Les données personnelles récoltées par le Prestataire ont pour objet de permettre la réalisation des Prestations et seront conservées pour une durée maximale de 36 mois.

Les différentes données à caractère personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été récoltées, y compris au regard du respect des obligations légales ou fiscales.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loin°2004-801 du 6 août 2004 dite « Informatique et Libertés », et au règlement général sur la protection des données (RGPD), sous réserve de justifier de son identité, le Client, quelle que soit sa nationalité, dispose d’un droit d’accès, de modification et de suppression de ses données à caractère personnel.

Le Client est également en droit de solliciter une limitation du traitement de ses données et dispose, par ailleurs, d’un droit à la portabilité des données ainsi que d’un droit d’opposition au traitement des données à caractère personnel le concernant.

Aux fins d’application de la présente clause et, notamment, de s’assurer du traitement de confidentialité des données des Clients, le Prestataire a désigné, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), un délégué à la protection des données, qu’il est possible de contacter à [*contact@hannah-agency.fr*](mailto:cfnouvelleaquitaine@gmail.com)*.*

**Le** Client **peut retrouver Toute la politique de confidentialité est décrite en détail sur le site internet** [**www.cfc-formationetconseil.com**](http://www.cfc-formationetconseil.com) **.**

**Rappel : En cas d’insatisfaction, le** Client **dispose du droit d’adresser une réclamation auprès de l’Autorité compétente en la matière :**

**Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 Tel: 01 53 73 22 22**

* Article 14: *Clause de Propriété intellectuelle*

Tous les éléments proposés par le ***Hannah*** sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et ne peuvent être copiés par une tierce personne. Toute reproduction est strictement interdite.

Les présentes conditions générales de vente et les prestations comprises dans le contrat ne sauraient entraîner une quelconque cession de droits de propriété intellectuelle pouvant être mise en œuvre au titre de la Prestation commandée.

Chaque Partie s’engage à ne pas porter atteinte aux droits sur les propriétés antérieures et/ou postérieures propres de l’autre Partie de quelque façon que ce soit et à obtenir le même engagement de son personnel et ses sous-traitants éventuels affectés à l’exécution du Contrat.

Par conséquent, le Client ou tout Utilisateur comprend et reconnait qu’il est strictement interdit de copier partiellement ou en totalité toute production du ***Hannah*** sans son autorisation expresse.

Les modules de cours enseignés et remis au Client durant la Formation n’entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du Client qui n’a qu’un droit d’usage limité.

Tout manquement entrainera des poursuites judiciaires.

Mise en garde :

**Les supports sont uniquement destinés aux besoins propres du** Client **qui suit la Formation professionnelle.**

**Par conséquent , Il s’interdit de reproduire ou de copier, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les transmettre à des tierces personnes, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.**

* Article 15: *Clause de Force Majeure et Imprévision*

1. *Imprévision*

Comme en dispose l’article 1195 du Code civil, dans le cas d’un changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du Contrat, la Partie qui n’a pas accepté d’assumer un risque d’exécution excessivement onéreuse sera en mesure de demander une renégociation du Contrat à l’autre partie.

1. *Force majeure*

En cas de survenance d’un évènement de force majeure, au sens des dispositions de l’article 1218 du Code civil, empêchant le Prestataire d’exécuter sa prestation, les parties seront déliées de tout engagement, les sommes déjà versées seront restituées sans aucune autre indemnité.

Si la survenance d’un cas de force majeure empêche le ***Hannah***de réaliser sa prestation (Formation ou Consulting), celle-ci s’engage à mettre en œuvre les meilleurs moyens pour aider le Client à trouver une alternative, en lui proposant notamment un ou des partenaires, sans toutefois qu’il ne puisse garantir l’équivalence de qualité ou de coût de la prestation.

Cependant, dans les conditions prévues par la loi, le Client reconnait qu’il accepte expressément qu’il ne pourra pas invoquer un cas de force majeure pour repousser ou tenter de repousser un règlement pour un Service réalisé ou en cours de réalisation.

1. *Suspension*

Toute suspension du présent contrat devra être notifiée à l’autre partie par un écrit envoyé en recommandé avec accusé de réception. La suspension sera effective à compter de la réception de cette notification par l’autre partie, la théorie de la réception prévalant et le cachet de la poste faisant foi.

Cette notification devra stipuler le délai de suspension du présent contrat, la suspension n’entraînant qu’un report des obligations des parties, lesquelles resteront liées par le présent contrat.

* Article 16: *Clause de résiliation en cas d’inexécution*

L’article 1219 du Code civil dispose qu’« Une partie peut refuser d’exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l’autre n’exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave ».

Par conséquent, tout manquement constitutif d’une violation substantielle ou tout manquement répété de l’une ou l’autre des parties aux obligations citées dans les présentes conditions qu’elle a en charge entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d’exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet.

* *Article 17: Stipulations diverses*

Les présentes conditions pourront être modifiées au fil du temps en fonction des changements de marché, des changements informatiques, des changements dans les conditions financières, des changements législatifs et réglementaires.

Si une stipulation des présentes Conditions Générales est déclarée nulle par une autorité compétente, cette stipulation sera soustraite des autres qui resteront valables dans toute la mesure autorisée par la loi.

* *Article 18: Médiation*

Il est expressément convenu entre les Parties que la loi Française régit les stipulations du Contrat, tant pour sa conclusion que pour son interprétation et ses effets.

Toute contestation ou réclamation des Clients devra parvenir au ***Hannah*** à l’adresse suivante [*contact@hannah-agency.fr*](mailto:cfnouvelleaquitaine@gmail.com)*.*

Il n’est possible de contacter le médiateur désigné par le ***Hannah*** que dans le cadre d’un litige avéré, la partie étant à l’initiative de la saisine du médiateur devant fournir la preuve que toutes les démarches légales et possibles ont été réalisées.

Cette démarche, offerte par le***Hannah*** est donc totalement gratuite pour le Client.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le ***Hannah*** communique le nom et les coordonnées du médiateur dont la société relève : NOM

∙ Adresse électronique :

∙ Numéro de téléphone :

∙ Site internet :

∙ Adresse postale :

* *Article 19: Droit applicable*

Le présent Contrat est régi par et interprété selon le droit français.

En cas d’échec de règlement amiable, les parties se soumettent à la compétence exclusive des juridictions françaises pour régler tout litige susceptible de s’élever entre les parties, à propos de la formation, de l’exécution, ou de l’interprétation du présent contrat. Les Tribunaux compétents étant ceux de Poitiers.